



Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois de février 2021

Dans sa séance du 8 février 2021, la Municipalité

A accepté le projet de rapport-préavis no 2021-02 relatif au soutien des établissements publics aiglons en période de pandémie et le transmet pour à une commission du Conseil communal

A décidé d'adresser un courrier à tous les partis politiques pour leur rappeler les règles sanitaires imposées lors de l'organisation de stands sur le domaine public et les contrôles auxquels ils sont soumis

A décidé d'écrire à la RTS suite à l'émission Temps Présent et de son reportage intitulé « Quartier des bandes », qui donne une image biaisée du quartier de la Planchette

A adjugé à une entreprise spécialisée l'étude en trois phases sur l'arborisation aiglonne en milieu urbain

A accepté le projet de préavis no 2021-04 relatif à la rénovation de l'Hôtel de Ville et sa mise en conformité au niveau de son enveloppe et de la sécurité contre le feu et les séismes

A adjugé à une entreprise spécialisée l'établissement du diagnostic amiante des locaux de l'Hôtel de Ville

A validé la commande de nouvelles cartes pour la déchetterie, compatibles avec les futures installations de récolte de déchets ménagers Gastro Vert

A signé la convention entre la Commune et l'Etat de Vaud relative à la reprise, par les services communaux, des tâches déléguées à l'établissement scolaire d'Aigle

A validé le nouvel équipement nécessaire au fonctionnement des parcomètres afin que les utilisateurs puissent payer par les applications « parkingpay », « twint », « easypark » dans les parkings

A pris connaissance du rapport de restitution du sondage effectué par la Commission Jeunesse auprès de plus de 500 élèves de l'établissement scolaire d'Aigle et validé la diffusion de ces résultats.

Dans sa séance du 15 février 2021, la Municipalité

A pris connaissance du courrier du bureau électoral communal qui exige que le vote par correspondance pour les votations et élections du 7 mars ne soit pas traité par l'administration

A décidé d'accorder un soutien financier pour l'ouverture des salles de sports le week-end pour les jeunes de 8 à 16 ans

A adjugé à plusieurs entreprises les travaux de génie civil et d'appareillages pour la réfection de la Ruelle Sous-le-Bourg, dans le cadre du préavis no 2020-15

Dans sa séance du 22 février 2021, la Municipalité

A accepté le rapport-préavis no 2021-05 relatif à un centre-ville fort en tourisme et en artisanat et le transmet à une commission ad hoc du Conseil communal

A accepté le rapport-préavis no 2021-06 relatif à un journal communal comme plateforme de communication pour les autorités politiques et associations locales et le transmet à une commission ad hoc du Conseil communal

A pris connaissance de la mise en consultation des mesures d'assouplissement prises par le Conseil fédéral dès le 1^{er} mars ainsi que des mesures proposées par le Canton de Vaud

A décidé d'abandonner sa créance envers l'Association du Château d'Aigle, en raison de la situation créée par la pandémie et pour favoriser le projet de restructuration des associations présentes sur le site

A accepté de signer la convention d'exploitation de l'Espace Evénements des Glariers avec la société Chassot Concept SA

A adjugé l'étude de l'avant-projet concernant la création d'un cheminement piéton et vélo entre la gare et le site du futur gymnase (ancien Hôpital).